

|  |  |
| --- | --- |
| **Nº 16/2016** | **Le 16 mars 2016** |

**Un rapport du CESE révèle l’ampleur réelle de la crise des migrants**

Des messages importants sur la stratégie de l’UE en matière de migration
se sont dégagés de visites d’information dans 11 pays et plus de 180 rencontres
avec des organisations de la société civile présentes sur le terrain

**Les persécutions, les conflits et la pauvreté ont poussé plus d’un million de personnes à chercher refuge en Europe l’année dernière. Un nombre considérable de migrants ont disparu ou péri (le plus souvent noyés) au cours de ce voyage éprouvant. La majorité de ceux qui ont atteint l’Europe ont traversé la Méditerranée pour arriver le plus souvent en Grèce et en Italie. L'arrivée en Europe a rarement signifié la fin des souffrances et des épreuves de ceux qui ont survécu.**

Dans le cadre de sa réflexion sur la stratégie de l’UE en matière de migration, [le CESE a publié un rapport fondé sur des missions d’information dans plusieurs pays](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-515-plenary-session-press) et des rencontres avec plus de 180 parties prenantes, issues principalement d’organisations de la société civile travaillant activement avec des réfugiés et des migrants. Ce rapport a été présenté lors de la session plénière de mars du CESE, dans le cadre des débats sur la politique extérieure de l’Union et la migration avec **Mme Federica Mogherini**, haute représentante de l’UE, et **M. Dimitris Avramopoulos**, commissaire chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté.

En décembre 2015 et janvier 2016, des délégations du CESE se sont rendues dans onze États membres de l’UE (Autriche, Bulgarie, Croatie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Pologne, Slovénie et Suède) afin de cerner les problèmes et les besoins et de partager les bonnes pratiques de différents acteurs dans le cadre de l’actuelle crise des réfugiés.

**M. Georges Dassis**, président du CESE, a indiqué, à propos de ces visites, que «*le CESE relaiera auprès des institutions de l’Union européenne les observations et les messages clés issus des missions d’information, afin de remplir ses obligations envers les citoyens européens et leurs organisations, mais aussi d'assumer sa responsabilité vis-à-vis de l’humanité.*»

**M. Gonçalo Lobo Xavier**, vice-président du CESE chargé de la communication, a quant à lui déclaré: «*Les organisations de la société civile jouent un rôle majeur aux différentes étapes de la procédure d’asile. Toutefois, nous devons en faire davantage – les passeurs, les voleurs, la corruption et la violence, les mauvaises conditions météorologiques, la fermeture des frontières, de piètres conditions d’accueil et l’hostilité croissante des citoyens ne sont que quelques-unes des difficultés rencontrées par les hommes, les femmes et les enfants qui cherchent refuge en Europe.* *Des membres du CESE issus d’organisations de la société civile des États membres ont visité les centres de crise («hot spots») qui enregistrent les migrants et nous avons pu tirer parti de leur vaste expérience.»*

**M. Pavel Trantina**, président de la section «Emploi, affaires sociales, citoyenneté» du CESE, a souligné que «*c’est grâce à l’extraordinaire mobilisation des organisations de la société civile et des bénévoles dans plusieurs États membres et à leur rôle exceptionnel qu’une catastrophe humanitaire a largement pu être évitée*. *Nous avons souhaité leur donner une voix au niveau de l’UE, étant donné que leur rôle est souvent sous-estimé et qu’ils sont confrontés à des difficultés, voire parfois à de la haine».*

Conformément à son engagement de faire entendre la voix des travailleurs de terrain, le CESE a présenté aux États membres et aux institutions de l’UE plusieurs **messages clés pour faire face à la crise des réfugiés**:

**Réduire le nombre des arrivées (irrégulières) –** il y a lieu de s’attaquer au problème posé par le nombre même de personnes qui arrivent dans un court laps de temps et au fait que la plupart d’entre elles parviennent en Europe via des canaux d’immigration irréguliers. Des contrôles efficaces aux frontières extérieures sont un préalable essentiel, mais la sécurisation des frontières ne doit pas impliquer le rejet de ceux qui ont besoin de protection pour des raisons humanitaires. L’enregistrement aux frontières extérieures de l’Europe doit être obligatoire et Frontex devrait jouer un plus grand rôle à cet égard. Les réfugiés ont besoin d’itinéraires sûrs et réguliers pour arriver dans l'UE; les décès, les violations des droits de l’homme et les risques de trafic et de traite des êtres humains doivent être évités. À la lumière des mandats de la direction générale de l’aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) de la Commission européenne et de Frontex, l’UE doit s’impliquer davantage pour coordonner les efforts humanitaires et assurer une présence plus importante sur le terrain.

Dans les pays d’origine, l’accent devrait être mis sur l’État de droit, le développement humain et social et la sécurité, de manière à offrir de réelles perspectives aux populations locales, en particulier les jeunes. L’UE devrait aider les réfugiés dans les pays limitrophes de zones de conflit: la Turquie, le Liban et la Jordanie ont accueilli la plus grande proportion de réfugiés. Il y a lieu d'investir davantage dans les initiatives d’aide et de développement, y compris celles menées par des organisations de la société civile, visant à améliorer la situation des populations déplacées. Des campagnes d’information devraient dissuader les migrants économiques de risquer leur vie pour tenter de rejoindre l’UE. Les récits des personnes qui rentrent dans leur pays devraient avoir un effet dissuasif et contrer les informations mensongères propagées par les passeurs.

**FR**

**Accueillir et assister les réfugiés avec humanité –** la société civile déplore l’absence d’une approche européenne commune pour gérer l’afflux massif de réfugiés et d’un régime d’asile commun fonctionnant de manière adéquate. Le système de Dublin n’est pas adapté pour faire face à cet afflux massif et doit donc être revu. Le CESE recommande l’achèvement d’un véritable régime d’asile européen commun, fondé sur la protection des droits de l’homme, la solidarité et une responsabilité partagée. Il devrait inclure des critères uniformes en matière de protection des demandeurs d’asile, qui pourraient contribuer à mettre un terme à la course au droit d’asile, ainsi qu’une répartition équitable des réfugiés. Les carences de l’action publique offrent la possibilité à des personnes malintentionnées de profiter de la situation vulnérable des réfugiés abandonnés à leur sort. La Commission européenne devrait veiller à ce que tous les États membres se conforment à la législation de l’UE en matière d’asile, en particulier la directive relative aux conditions d’accueil.

**Mieux soutenir les organisations de la société civile –** les organisations de la société civile (OSC) ont joué un rôle majeur – et ont souvent comblé le vide laissé par les autorités nationales et régionales – dans les différentes phases de la procédure d’asile, notamment en répondant aux besoins fondamentaux des réfugiés, en leur fournissant un logement, des informations et une assistance sociale et psychologique. Toutefois, les OSC se font parfois concurrence pour obtenir des ressources ou respecter des quotas, ce qui peut porter atteinte à la valeur globale de leurs services. Elles devraient pouvoir bénéficier plus facilement et plus rapidement de fonds de l’UE. L’UE devrait aussi veiller à ce que les bonnes pratiques des OSC puissent être partagées et reproduites, et utilisées plus efficacement dans l’élaboration des politiques.

**Infléchir le discours –** le soutien du public à l’accueil des réfugiés est un préalable essentiel pour pouvoir inverser le sentiment négatif croissant à leur égard, et le public doit recevoir des informations factuelles sur les réfugiés par l’intermédiaire des médias et des organisations de la société civile. La question des réfugiés doit être dépolitisée, et les États membres doivent s’assurer qu’il n’y ait entre les organisations aucune discrimination fondée sur la loyauté ou les préférences politiques. Il conviendrait de faire connaître des exemples positifs de réalisations de migrants et de leur contribution à la vie économique, sociale et culturelle de l’Europe. Les réfugiés ne doivent pas être perçus comme une menace mais au contraire comme une chance pour le modèle économique et social européen; la croissance et l’emploi contribuent à remédier à l’hostilité à l’égard des réfugiés. Des réfugiés ayant réussi doivent être visibles en tant que modèles, et l’Union européenne devrait favoriser l’échange de bonnes pratiques dans ce domaine. Les États membres doivent renforcer l’éducation multiculturelle et opposée à la discrimination dans les programmes scolaires.

**Assurer l’intégration des réfugiés –** des politiques d’intégration durables à long terme, couvrant l'analyse et la reconnaissance des compétences, l’éducation et la formation, y compris des cours d'éducation civique et de langues, doivent être appliquées dès que possible au cours de la procédure d’asile. Les réfugiés doivent respecter les lois du pays d’accueil et également accepter sa culture. Cela inclut le respect de l’égalité entre les hommes et les femmes et le respect du personnel féminin occupant des positions d’autorité, comme les enseignantes, les médecins, les travailleuses sociales, etc. Pour ce faire, les États membres doivent soutenir financièrement des activités d’orientation et de parrainage; les échanges de bonnes pratiques entre les pays sont essentiels. Il convient de tenir dûment compte des préoccupations des populations locales.

Une intégration réussie commence par l’apprentissage de la langue, mais dépend également de l’insertion sur le marché du travail. Les obstacles qui empêchent les migrants de trouver un emploi durable sont notamment la perte de leurs certificats personnels, la non-reconnaissance de leurs diplômes et qualifications, outre l’absence de perspectives d’emploi dans les pays qui présentent un taux de chômage élevé. Les États membres doivent associer les OSC, et en particulier les employeurs et les syndicats, ainsi que les collectivités régionales, à la conception des politiques d’intégration, notamment pour garantir que les réfugiés se dotent des capacités nécessaires pour remédier à des pénuries spécifiques sur le marché du travail. Les États membres doivent s’employer à intégrer les demandeurs d’asile sur le marché du travail dans les plus brefs délais, afin d’éviter l’obsolescence de leurs compétences et leur permettre de devenir autosuffisants et économiquement productifs.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Milen Minchev, service de presse du CESE

Courriel: press@eesc.europa.eu

Tél.: +32 2 546 87 53 / +32 498 38 30 38

**Note à l'attention des journalistes:**

* Rapport du CESE fondé sur des missions d’information dans 11 pays: <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.immigration-and-asylum-mission-reports.38753>
* Rapports de mission pour chaque pays visité:

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.immigration-and-asylum-mission-reports>

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 350 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*